

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Éric NEVERS.

Membres en exercice : 10

Date de convocation : le 12 septembre 2019

Présents : 9 Mesdames JULIEN Claire et PACAUD Isabelle.

Votants : 9 Messieurs NEVERS Éric, BACHELET Bernard, JACQUY Christophe, MAGNAN Romain, LIDOINE Philippe, SABOT Bruno et MESSEAU Emmanuel.

Excusé : 1 Monsieur VERNIOL Alain

Secrétaire de séance : Monsieur LIDOINE Philippe.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 h 00.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion soit celui du 20 juin.

Ordre du jour

1. Présentation par Roannais Agglomération du projet éolien d'Urbise
2. Eclairage de la place de la salle communale, devis Bailly SARL
3. Adressage des voies d'Artaix
4. RPQS assainissement 2018
5. Visite de la Sous Préfète le 16 octobre
6. Eglise
7. Elagage des haies
8. Devis signés
9. CCAS
10. Questions diverses

1→ Présentation par Roannais agglomération du projet éolien d'Urbise

Messieurs Bernard Thivend (Vice Président de Roannais Agglomération) et Dorian Ruini (Responsable du Pôle transition écologique) ont été invités, suite à leur proposition, pour présenter le projet éolien puisque la commune d'Artaix se situe à 6 kilomètres du projet.



Après des études techniques et environnementales (biodiversité, paysage, acoustique), d'analyse des enjeux et contraintes propres au site d'implantation choisi, le projet de parc éolien a été défini. Il se composera de 3 éoliennes de 180 mètres de hauteur (en bout de pales) et d'une puissance totale de 9 mégawatts. Cela permettra d'alimenter en électricité 7 600 habitants.

Les premières habitations sont à 500 mètres de chaque éolienne, il n'y aura aucun défrichement car la forêt a déjà ses chemins.

Le permis environnemental unique a été déposé fin mars dernier et les services de l'État compétents (Préfecture) l'instruiront sur une période d'environ 10 mois. À la fin de cette phase d'instruction, les conseils municipaux, ainsi que les citoyens des communes situées dans un périmètre de 6 km autour du projet, seront invités à consulter le dossier complet lors de l'enquête publique qui devrait avoir lieu en mars 2020.

L'investissement est chiffré à 12.6 millions d'euros, le retour sur investissement sera de 16 ans.
Le Conseil Municipal remercie les représentants de Roanne Agglomération pour cette belle présentation, mais souligne le fait que les 2 parcs éoliens retenus (Urbise et Les Noës pour 9 éoliennes au total) sont en bordure du département de la Loire (Saône et Loire et Allier). Selon les intervenants il n'y avait pas de possibilité ailleurs respectant la distance des 500 mètres des habitations.

Monsieur Eric Nevers demande si la Zone Natura 2000 a été prise en compte au-delà du département de la Loire. Monsieur Dorian Ruini, s'engage à apporter une réponse dans les plus brefs délais.

2→ Eclairage de la place de la salle communale

Monsieur le maire présente le devis de la société SARL JL BAILLY, obtenu par monsieur Alain verniol, pour remplacer les lampadaires du parking de la salle communale. Il s'élève à 2 093.60 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le devis.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-43.

3→ Adressage des voies d'Artaix

Monsieur Bruno Sabot présente au conseil une synthèse de ce qui a été fait. Le dossier avance bien et notamment grâce à l'implication de Monsieur Jean-Yves Julien. Toutes les routes et chemins ont été dénommés, il reste à estimer le nombre de plaques et de panneaux nécessaires pour demander des devis. La prochaine réunion avec La Poste se tiendra le mercredi 25 septembre, une réunion avec les communes avoisinantes est également prévue prochainement.

4→ RPQS Assainissement 2018

Monsieur le maire présente à ses conseillers le RPQS Assainissement 2018 de la commune.

Ce dernier a été établi notamment à partir des données de la Direction Accompagnement des territoires du département de Saône et Loire, du RPQS « Service eau potable » réalisé par le SIESL et, à partir de la facturation de l'assainissement collectif faite en novembre 2018.

Il en résulte qu'en 2018 une consommation de 120m³ (moyenne nationale constatée pour un foyer de 4 personnes) coûte au total 455 euros avec la ventilation suivante (chiffres arrondis):

Part de la SAUR =	129 euros
Part du syndicat SIESL =	142 euros
Part du SYDRO =	43 euros
Agence de l'eau =	33 euros
TVA =	19 euros
Total Prix de l'eau =	366 euros
+	
Assainissement =	89 euros
(dont 29 € pour l'agence de l'eau)	
<hr/>	
Total Eau + assainissement =	455 euros

Le prix de l'eau à Artaix est de 3.79 euros le m³ en 2018. En 2017 il était de 3.76 euros le m³ pour une moyenne nationale de 3.52 euros.

Monsieur le maire précise que c'est un bon résultat étant donné la distribution diffuse sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le RPQS Assainissement 2018 de la commune.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-44.

Le RPQS sera transmis à la Préfecture et sera consultable en mairie.

5→ Visite de la Sous Préfète le 16 octobre

Madame GERONIMI, sous préfète de Charolles, fera une visite de travail mercredi 16 octobre dès 14h30.

Monsieur le maire doit envoyer pour le 30 septembre le programme de visite et des thèmes abordés. Les adjoints, les conseillers et les présidents des associations qui le peuvent sont conviés à participer à cette rencontre.

6→ Eglise

Monsieur le maire informe que la société Bodet Campanaire est venue faire l'entretien annuel du clocher et qu'il faudra pour 2020 mettre au budget l'achat de 2 échelles (4m et 10 m) à crinoline.

Lors des orages de cet été, un chéneau bouché a provoqué des inondations. Il faut nettoyer les chéneaux et enlever la mousse présente sur le toit.

De même, un nettoyage complet de l'intérieur de l'église serait utile comme le souligne Madame Claire Julien, rappelant que le groupe de bénévoles dont elle fait partie pourra entretenir l'église une fois que le gros œuvre sera fait par un professionnel.

Monsieur le maire propose à ses conseillers de se prononcer sur l'intervention de deux entreprises : une pour le nettoyage intérieur de l'église, une autre pour intervenir sur les chéneaux et les gouttières.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte :

- L'intervention d'une entreprise pour le nettoyage intérieur de l'église pour un devis ne dépassant pas les 300 euros HT ;
- L'intervention de l'entreprise Ducrot sur l'extérieur de l'église, soit le toit, les chéneaux et les gouttières.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-45.

7→ Elagage des haies

Les personnes contactées depuis août par courrier AR ont taillé leurs haies.

Deux courriers vont être envoyés aux propriétaires récalcitrants à cette fin.

8→ Devis signés

Monsieur le maire informe ses conseillers qu'il a signé deux devis après leur accord :

- un pour Enedis concernant les travaux de raccordement du bassin d'un montant de 949.20 € TTC
- un pour Ozone pour la révision des contrats téléphoniques et internet de la mairie et de l'ancienne école. Désormais l'abonnement mensuel sera de 32.99 € pour chaque emplacement. Quitter l'opérateur Orange se concrétisera par une économie minimale de 40 euros par mois avec davantage de prestations (téléphone illimité et internet pour les 2).

9→ CCAS

Monsieur le maire informe qu'un don de 100 euros pour le CCAS a été remis par monsieur Thierry Ducrot suite au mariage de son fils à Artaix.

Madame Isabelle Pacaud informe que la prochaine réunion du CCAS se tiendra le lundi 30 septembre à 20 heures et qu'il sera question du repas de nos aînés en fin d'année.

10→ Questions diverses

Monsieur le maire rappelle que les subventions aux associations de la commune ont été budgétisées dans une enveloppe globale pour soutenir leurs investissements et qu'il convient d'en préciser les montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de verser 500 euros au Comité des fêtes pour les guirlandes de Noël ;
- Accepte de verser 500 euros à Mémoire d'Outre Loire pour la mise en place des panneaux concernant José Pelletier.

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-46.

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux que l'appartement de l'école est désormais vide de meubles et qu'il faudrait envisager sa reconversion. Puis il propose une visite des lieux et de missionner un architecte pour créer un dossier d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de solliciter la Sarl ABC Plans pour le projet d'aménagement de l'appartement de l'ancienne école

Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-47.

Monsieur le maire informe ses conseillers que la Société de Chasse sollicite la commune pour disposer d'un local près du stade. La mairie porterait le projet, l'association des chasseurs paierait tous les frais. Puis il leur demande de se prononcer quant à la poursuite des négociations sur la mise en place d'un local sportif à destination de la Société de Chasse à proximité du stade.

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions, un contre et 6 pour, le Conseil municipal accepte à la majorité des membres présents la poursuite de ces négociations.
Cette délibération sera enregistrée avec la référence D2019-48.

Un tour de table est proposé.

Monsieur Bruno Sabot présente les plans de réhabilitation du site de l'ancienne gare de Marcigny qui ont été communiqués lors de la séance de la communauté de Communes de Marcigny. C'est un projet de 2.8 millions d'euros subventionnés à hauteur de 80 %.

Il s'agit de réunir en un seul lieu toutes les activités relatives à l'animation jeunesse : PIJ (Point Information Jeunesse), espace cyber, activités animation jeunesse gérées par Brionnais Découvertes. Il y aura aussi 200 m² destinés à accueillir le Club des P'tiots et la micro crèche Bulles de rêves, actuellement sise place du Champ de foire. Un espace de 560 m² concernera les loisirs sportifs et la valorisation du tourisme vert, avec la proximité immédiate de la voie verte.

Madame Claire Julien informe que des rosiers ont été commandés pour le cimetière.

Tout le conseil municipal remercie chaleureusement monsieur Jean-Yves Julien de s'être impliqué avec autant de régularité cet été pour l'arrosage des fleurs de la commune et, en particulier durant les congés du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h40.
Le prochain conseil municipal se tiendra le **jeudi 17 octobre 2019**.

Le Maire, ERIC NEVERS

